



ARRETE MUNICIPAL

Réglementation la circulation sur le chemin des bords de Dranse sur le secteur des Ogays dans le cadre des travaux en rivières, protections de berges en enrochements+ caissons, création d'un seuil et terrassement

N° 178 / 2025

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande de GUINTOLI GRANDS TRAVAUX – chez SOGELINK – TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex en date du 19 juin 2025 ;
Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation du lundi 26 juin 2025 au 27 octobre 2025 sur une partie du chemin des bords de Dranse pour réaliser des travaux de : travaux en rivières, protection de berges en enrochements + caissons, création d'un seuil, terrassement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du Lundi 26 juin 2025 au 27 octobre 2025, la circulation des piétons empruntant le chemin des bords de Dranse (voir plan ci-joint) sera réglementée :

- Empiètement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue à 3m..

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera **assurée** par GUINTOLI GRANDS TRAVAUX; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- A l'entreprise GUINTOLI GRANDS TRAVAUX, Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.


Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX.



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.74845313,46.28942634 6.74854432,46.28925953 6.7485552,46.28926025
6.74865703,46.28909455 6.74890379,46.28916126 6.74938659,46.28907417 6.74940349,46.28921849 6.74941336,46.28921875
6.74941872,46.28934849 6.74845313,46.28942634</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.289426 6.748453);(46.289260 6.748544);(46.289260 6.748555);(46.289095 6.748657);(46.289161 6.748904);(46.289074 6.749387);
(46.289218 6.749403);(46.289219 6.749413);(46.289348 6.749419);(46.289426 6.748453);
```